



Droit IFM - Après 1 contrat et 2 avenants

Par LaurieS

Bonjour,

J'ai une question concernant mes droits aux IFM

Je suis en contrat d'intérim, j'ai eu un premier contrat du 07/12/2021 au 08/01/2022

Puis un avenant du 08/01/2022 au 01/10/2022

Et la un dernier du 01/10/2022 au 31/12/2022

On est d'accord que a la fin de ce contrat je devrais percevoir mes IFM ? Même si l'entreprise décide de me prolonger encore en intérim ? Mais comme il y a un premier contrat + 2 avenants de renouvellement ?

Merci,